

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 81 (1972)
Heft: 5

Artikel: Sparsa publice
Autor: Kaufmann, Hans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549210>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

18 juin 1972, Soleure

Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse

Quelque 200 participants – membres d'honneur et du Conseil de direction, délégués des sections et des institutions auxiliaires, membres des Commissions, représentants des autorités fédérales, cantonales et communales, des organisations Croix-Rouge internationales et organisations amies – ont assisté à la 87e Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse, qui a tenu ses assises à Soleure, sous les auspices de la section locale de la CRS.

Après avoir approuvé le rapport et les comptes annuels de l'exercice 1971 et pris connaissance du rapport de la Commission de contrôle de gestion, les participants furent appé-

lés à élire le nouveau trésorier de la CRS, en la personne de Me Hugo Brand, Directeur de la Banque populaire suisse, Willadingweg 26, Berne, qui succède à M. Hans Beat Gamper, qui s'est démis de cette fonction qu'il exerçait depuis 1964.

Les sections de Mittelthurgau et de Sion ont été élues membres de la Commission de contrôle de gestion en remplacement des sections de Freiamt et de Monthey arrivées au terme de leur mandat statutaire de 3 ans.

La 88e Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse aura lieu les 16 et 17 juin 1973, à Lugano.

Sparsa Publice

Hans Kaufmann

Saviez-vous que les Soleurois, du haut de leurs murailles, ont assisté d'un œil critique à la création du monde ? Pour toute personne née à Soleure, c'est un fait historique. Et l'inscription en latin, qui figure sur la Tour de l'Horloge (la «Zytglogge» soleuroise), à la Place du Marché, rappelant que Soleure est, à côté de Trèves, la ville la plus ancienne du nord des Alpes, contient deux erreurs : pourquoi à côté de Trèves et pourquoi seulement de ce côté des Alpes ?

Goethe n'a jamais passé à Soleure et, à ma connaissance, le nom de cette ville n'est mentionné qu'une seule fois dans son œuvre immense – dans une petite note marginale, une référence géographique, pour ainsi dire. Comme quoi, Goethe lui-même s'est trompé quelquefois. La nuit du 24 novembre 1797, Soleure vit passer en toute hâte entre ses murs... Bonaparte, et le verre d'eau qu'il but à une heure du matin devant l'Hôtel de la Couronne a coûté cher aux citoyens soleurois ! Mais, jusqu'à la fin des temps, les livres d'histoire raconteront aux écoliers comment Napoléon fut puni d'avoir passé par Soleure sans même y faire attention. Casanova, lui, a su apprécier le charme de cette cité ; le récit de son séjour à Soleure, au printemps 1760, est l'éloge le plus flatteur qui ait été fait de cette ville, en même temps que l'hommage le plus compétent jamais rendu aux Soleuroises. En écrivant son *Chant de Soleure*, Carl Robert Enzmann, qui sut abandonner le style par trop



sérieux de l'historien pour glisser dans son texte quelques pointes d'humour, a été l'un des créateurs de la narration historique. Mais il y a dans l'histoire de Soleure deux pages où la réalité dépasse toute fiction, car on vit à Soleure des choses qui ne se passèrent nulle part ailleurs. Ou bien, connaîtriez-vous une autre ville au monde qui ait fait frapper des pièces de monnaie – de sa propre monnaie – en y gravant la mention «pour une distribution au public»? Pour les Suisses, qui ont le sens de l'économie, une telle manière de dilapider l'argent est difficile à concevoir... Mais, derrière cette libéralité à peine croyable, se cachait une tactique: donner un œuf pour avoir un bœuf. Le «bœuf» dans l'histoire, c'étaient les troupes suisses de mercenaires dont le recrutement était un devoir sacré des ambassadeurs des rois de France qui résidèrent à Soleure entre 1530 et 1792. De ce temps-là déjà les «relations publiques» jouaient un rôle important dans la politique française. En offrant des cadeaux à des personnalités influentes des cantons, on préparait un terrain favorable à des capitulations de troupes qui interviendraient au bon moment... Et, comme tout bon psychologue sait que si l'on veut s'assurer les bonnes grâces d'un père, il est bon de remettre aussi un petit cadeau aux enfants, on s'occupait aussi de faire plaisir aux «enfants», en l'occurrence ceux qui n'avaient guère leur mot à dire, les gens de la campagne, c'est-à-dire la population rurale du Canton de Soleure. L'occasion de ces prodigalités était fournie par les événements heureux de la Cour de France. Alors, le peuple des campagnes accourrait à la ville; il



contemplait, émerveillé, les feux d'artifice, se rafraîchissait aux fontaines où coulait pendant des heures un vin généreux; friandises, petits pains, saucisses, rien ne manquait à la fête! Mais le «bouquet» était, chaque fois, la distribution de pièces de monnaie que l'ambassadeur lui-même lançait à la foule. On a retrouvé deux spécimens de monnaie frappée à l'occasion de ces manifestations. Quand bien même ces pièces ne portent pas d'indication de valeur, elles correspondent exactement aux monnaies qui avaient cours à cette époque. Le 6 août 1682 naquit le dauphin Henry-Louis, Duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. L'ambassadeur à Soleure était alors Robert de Gravel, Seigneur de Marly. L'événement a été célébré à Soleure par des festivités dont le grand jour fut le 1er septembre. A une heure, l'ambassadeur parut à

la fenêtre de l'appartement du bourgmestre von Roll et, pendant quatre à cinq heures, il lança à la foule des pièces de monnaie en abondance: des pièces d'argent, petites et grandes, et même des pièces d'or. On connaît aujourd'hui deux pièces d'argent qui furent frappées à cette occasion; elles portent entre autres l'empreinte: Sparsa publice solodoro (distribution publique à Soleure).

Pendant le mandat de l'ambassadeur Antoine-René de Voyer, Marquis de Paulmy d'Argenson, naquit le dauphin Louis-Joseph-Xavier, qui mourut très jeune. C'est le 22 septembre 1751 que les festivités soleuroises connurent leur apogée. Il en est resté également deux spécimens de monnaie qui portent, à côté des empreintes habituelles (date de la fête, etc.), l'indication: Sparsa publice solodoro (distribution publique à Soleure). L'une de ces pièces est en argent, de la grandeur d'une pièce de 5 sous de l'époque; l'autre est en or, d'un poids correspondant à la pièce de 2 ducats. Les annales de Soleure font état de semblables distributions de monnaies à l'occasion de deux autres fêtes encore de l'ambassade, notamment en 1725 et en 1729; on n'a cependant pas retrouvé de pièces portant l'empreinte correspondante. Sur un document datant de 1777, année où fut renouvelée l'Alliance entre la France et les Cantons confédérés, on peut lire en revanche que l'on a renoncé à une distribution de monnaies au public par crainte de la mêlée. Mais, la raison d'Etat de 1777 ne doit pas empêcher aujourd'hui les hôtes de Soleure de réintroduire cette charmante tradition.

